



Note explicative

2018/2019

Fonctionnement « Portail famille », tarifs, mode de facturation et nouveautés



Grâce au « portail famille » vous pouvez :

- . avoir des **informations** sur les horaires du bureau, les dates d'inscriptions, les pièces à fournir... ;
- . télécharger les **documents types** mis à disposition (règlement intérieur, formulaire de mandat SEPA, attestation fiscale...) dans « documents », « documents généraux » ;
- . ajouter et mettre à jour vos **données personnelles** ;
- . ajouter vos **pièces justificatives** dans l'onglet « documents », « documents personnalisés » ;
- . **gérer vos réservations** de cantine, garderie et centre de loisirs des mercredis ;
- . **consulter et régler** vos factures.

Modes de réservation

Lors des inscriptions, vous nous avez communiqué vos souhaits d'ouverture de droits pour la cantine, la garderie et/ou le centre de loisirs des mercredis en choisissant une des deux possibilités suivantes :

- **Ouverture de droits avec abonnement** : le logiciel coche automatiquement les jours sélectionnés tous les mois jusqu'à la fin de l'année. Vous avez quand même la possibilité de décocher des réservations en respectant le délai fixé. Il est possible de modifier un abonnement ou de l'arrêter en nous contactant.
- **Ouverture de droits sans abonnement** : c'est à vous de cocher les réservations en respectant le délai fixé. Vous pouvez le faire pour la semaine, le mois ou l'année en fonction de vos besoins. Vous pouvez décocher des réservations que vous avez effectuées, toujours en respectant le délai fixé.

Délai de réservations

Vous avez jusqu'au mercredi 17h30 pour cocher ou décocher les réservations pour la semaine suivante.

(exemple : pour cocher la cantine de la semaine du 3 au 7 septembre 2018, vous avez jusqu'au mercredi 29 août 2018 17h30 pour le faire).

Une fois le délai de réservation dépassé

Vous ne pouvez plus cocher ou décocher de réservations pour la semaine concernée.

(exemple : à partir du mercredi 29 août 2018 à 17h31, vous ne pouvez plus cocher un jour de cantine pour la semaine du 3 au 7 septembre 2018)

En cas d'imprévu exceptionnel une fois le délai dépassé

- **Pour ajouter une réservation** : nous contacter. Si nous avons de la place, nous acceptons votre demande. Le tarif dit « exceptionnel » correspondant au temps périscolaire souhaité sera appliqué (cf. tableau récapitulatif des tarifs 2018/2019). Ne vous inquiétez pas si vous ne voyez pas apparaître la réservation dans le logiciel, c'est normal. Nous l'ajouterons au moment de la facturation.
- **Pour supprimer une réservation** : uniquement sur présentation d'un justificatif envoyé par courrier ou par mail.

Mode de facturation

Les factures sont établies au début du mois suivant (exemple : la facture du mois de septembre apparaît début octobre).

TOUTE RESERVATION EST FACTUREE MÊME EN CAS D'ABSENCE

Etant donné la forte demande d'inscriptions et le nombre limité de place (réglementation DDCS, PMI), nous comptons sur vous pour décocher les réservations lorsque vous n'en avez pas besoin afin de libérer des places.

Vous ne serez pas facturés dans les cas suivants

- . si votre enfant est absent à l'école et que vous nous avez prévenu par téléphone ou par mail ;
 - . si vous avez récupéré votre enfant car son instituteur est absent ;
 - . si votre enfant est en sortie scolaire ;
 - . si vous avez récupéré votre enfant car il y a grève ;
- . ou pour toute autre raison sur justificatif transmis par courrier ou par mail.

Nouveautés à partir de la rentrée 2018/2019

Changement de lieu d'accueil uniquement pour les enfants de maternelle à la garderie du matin et du soir

En raison de la forte demande et au vu de la taille réduite de l'algeco, nous sommes dans l'obligation de déplacer les temps de garderie **dans le hall de l'école maternelle.**

Un animateur vous ouvrira le portail et vous devrez donc amener votre enfant jusqu'à ce lieu en suivant les fléchages.

Sortie garderie du soir à 17h15 seulement

Entre 16h30 et 17h15 pas de sortie possible.

Cette décision a été prise du fait de la réorganisation mise en place et afin de permettre à vos enfants de goûter dans de bonnes conditions. Ils pourront ainsi profiter d'activités pédagogiques.

A Le Val, le :

Signature :

Tableau récapitulatif tarifs 2018/2019



TARIFS 2018/2019	<u>Pause Méridienne</u>	<u>Accueil matin</u> 35 min (7h15/7h50)	<u>Accueil matin</u> (1h00)	<u>Accueil soir</u> (1h00)	<u>Centre de loisirs</u> <u>Mercredi</u> Demi-journée (7h15/12h20)	<u>Centre de loisirs</u> <u>Mercredi</u> Journée (7h15/18h30)	<u>Centre de loisirs</u> <u>Vacances</u> Journée (7h15/18h30)
Quotient familial Inférieur à 300€	2,50€	0,35€	0,60€	0,60€	1,2% du quotient familial Plancher : 3,50€ Plafond : 6,50€	1,2% du quotient familial Plancher : 8,00€ Plafond : 14,00€	1,2% du quotient familial Plancher : 8,00€ Plafond : 14,00€
Quotient familial compris entre 300 et 499€	2,70€	0,46€	0,80€	0,80€			
Quotient familial compris entre 500 et 799€	2,80€	0,58€	1,00€	1,00€			
Quotient familial compris entre 800 et 999€	2,90€	0,70€	1,20€	1,20€			
Quotient familial compris entre 1000 et 1199€	3,00€	0,82€	1,40€	1,40€			
Quotient familial supérieur à 1199€	3,10€	0,94€	1,60€	1,60€			
Hors commune	3,25€	0,94€	1,75€	1,75€	7,00€	15,00€	15,00€
Exceptionnel	4,00€		2,00€	2,00€	7,50€	15,50€	
Pénalité	5,00€		3,00€	3,00€	8,00€	16,00€	

A le Val, le :

Signature :